

Arrêté no 75 du Conseil général

Séance no 31 du 02 juillet 2007

Le Conseil général de la commune municipale de Les Bois

- vu le message no 29 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

Arrêté :

1. La demande de naturalisation, présentée par Mme Shahë et M. Xhevdet Krasniqi et leurs enfants Albana, Arianita, Fation et Agnesa , est approuvée.
3. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 4 juillet 2007 (art. 9 RO)
4. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionné ci-dessus.

2336 Les Bois, le 4 juillet 2007

Conseil général Les Bois

Le président :

Le secrétaire :

G. Cattin

C. Gagnebin